

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2011-200 du 18 août 2011 portant abrogation de décision
de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : ETSM1130694S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment le livre III de la partie V ;
Vu la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

La décision DG n° 2010-61 du 12 février 2010 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est abrogée à compter du 5 septembre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 août 2011.

Pour le directeur et par délégation :
La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA